



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3414

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour son programme partenarial 2019 - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Claisse

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3414**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour son programme partenarial 2019 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est membre de droit de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise qui a pour mission, notamment, de suivre les évolutions urbaines, de participer, d'une part, à la définition des politiques d'aménagement et de développement, et d'autre part, à l'élaboration de documents d'urbanisme.

La Métropole souhaite s'attacher la collaboration de l'association dans une démarche partenariale, pour mener des réflexions ou études qui concourent à la définition des politiques publiques de la Métropole, tant à l'échelle de son territoire qu'à celle de l'aire métropolitaine.

**I - Bilan d'activités 2018**

Par délibération n° 2018-2681 du 16 mars 2018, le Conseil de la Métropole a attribué à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 336 000 € (hors cotisation annuelle de 250 000 €) pour son programme partenarial 2018.

En 2018, le taux de réalisation du programme partenarial est de l'ordre de 97 %. Ce taux s'explique, notamment, par une gestion prudentielle des recrutements de contrats à durée déterminée, compte-tenu du calendrier décalé du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole, mais aussi des congés maladie et maternité et de démissions. En dépit de ce contexte, le programme partenarial a été correctement exécuté et a répondu aux attentes des partenaires, dont la Métropole.

L'association a largement accompagné la Métropole et ses partenaires sur les thématiques qui constituent son cœur de compétences (économie, habitat, planification et projet urbain, mobilité, etc.), tout en développant un appui à la consolidation de nouvelles compétences, notamment, sur les différents champs de l'action sociale mais aussi dans le domaine de la planification avec l'élaboration du règlement local de publicité (RLP).

À noter que l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise accompagne de plus en plus les communes et les intercommunalités de la grande région lyonnaise pour l'élaboration de projets de territoires ou d'un plan local d'urbanisme intercommunal (communautés d'agglomération de Bourg en Bresse, d'Annonay, de Vienne-Condrieu, les Communes de Tarare et de Romans sur Isère, par exemple).

**II - Programme partenarial d'activités pour 2019**

Pour l'exercice 2019, le programme partenarial d'activités proposé par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise réaffirme son objectif de constituer un socle des connaissances territoriales aux différentes échelles de la Métropole lyonnaise. Il est élaboré dans la continuité du programme 2018, avec les inflexions suivantes :

- renforcer la connaissance des territoires fonctionnels,
- prioriser les études stratégiques situées à l'interface des questions d'urbanisme et des problématiques de mobilité,
- mieux mettre en valeur les études de l'agence,

- être davantage aux avant-postes dans le processus de convergence des acteurs de l'aire métropolitaine Lyon-Saint Etienne.

Le programme partenarial 2019 est structuré en 6 chapitres :

- innovation et réseaux,
- observation des territoires et observatoires,
- approches et stratégies métropolitaines,
- planification locale,
- projets urbains,
- activités internationales et communication.

### III - Budget prévisionnel 2019

En 2019, des modifications dans la nature du financement de la Métropole sont proposées :

- la subvention métropolitaine est ventilée sur les 2 sections du budget de la collectivité (fonctionnement et investissement), la partie investissement correspondant aux études ayant un lien direct et incontestable avec les documents d'urbanisme,
- une partie du financement de la Métropole est prévu sous la forme de contrats en quasi-régie.

Les principaux postes de charges et de produits du budget prévisionnel 2019 de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise sont les suivants :

#### 1° - Charges

Libellé	Budget voté en 2018 (en €)	Budget prévisionnel 2019 (en €)
achats et charges externes	1 035 077	1 003 057
impôts, taxes et versements assimilés	688 100	696 600
salaires et charges sociales	5 340 731	5 459 197
dotations aux amortissements	245 000	200 000
dotations aux provisions	97 500	90 000
frais financiers	2 500	2 500
charges exceptionnelles	146 500	0
<b>Total charges</b>	<b>7 555 408</b>	<b>7 451 354</b>

#### 2° - Produits

Libellé	Budget voté en 2018 (en €)	Budget prévisionnel 2019 (en €)
financement total Métropole de Lyon dont :	4 586 000	4 586 000
- cotisation annuelle	250 000	250 000
- subvention de fonctionnement	4 336 000	3 480 000
- subvention d'investissement	0	500 000
- contrats en quasi-régie (TTC)	0	356 000
subventions et cotisations des autres membres de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise	2 574 583	2 425 034
contrats spécifiques	225 000	240 000

Libellé	Budget voté en 2018 (en €)	Budget prévisionnel 2019 (en €)
produits financiers	4 000	2 000
reprises de provisions	84 005	146 500
produits divers et transferts de charges	81 820	51 820
<b>Total produits</b>	<b>7 555 408</b>	<b>7 451 354</b>

#### IV - Financement 2019

Pour permettre à l'association de mener à bien son programme partenarial de travail, il est proposé au Conseil de la Métropole de lui attribuer, pour 2019, une subvention de fonctionnement de 3 480 000 € ainsi qu'une subvention d'investissement de 500 000 €. En outre, des contrats de quasi-régie pourront être signés en 2019 entre l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et la Métropole (direction générale déléguée développement urbain et cadre de vie) pour un montant maximal de 356 000 € TTC.

La participation globale de la Métropole (subvention + cotisation + contrats en quasi-régie) à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise est ainsi du même montant que celle de 2018, afin que l'agence soit en capacité de répondre à l'évolution des besoins de la collectivité sur ses nouvelles compétences.

En 2019, la Métropole sera plus particulièrement intéressée à la réalisation des éléments du programme partenarial entrant dans sa stratégie :

- le développement urbain durable, le développement économique et le rayonnement international, la cohésion sociale,
- le développement solidaire avec, notamment, la mise en œuvre d'un observatoire métropolitain des solidarités et la production d'un atlas des politiques sociales,
- la planification locale, avec l'achèvement du PLU-H pour approbation,
- l'expertise et la qualité urbaine des projets (schémas de référence, cadrage urbain, etc.),
- les enjeux des déplacements et des transports avec l'élaboration des plans territoriaux de mobilité, la prise en compte des nouvelles pratiques et des nouveaux moyens de mobilité, ainsi que les dossiers relatifs aux grandes infrastructures routières et ferroviaires,
- l'analyse des dynamiques territoriales à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, en lien avec les activités du Pôle métropolitain et du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL),
- les relations internationales et les coopérations décentralisées.

Les conditions de mise en œuvre du programme partenarial devront se faire sur la base d'un planning répondant à une obligation réglementaire, dont le terme est prévu au plus tard au 31 décembre 2019.

#### *Mises à disposition à titre gratuit et à titre onéreux en 2019*

La valorisation financière des moyens informatiques mis à la disposition de l'association à titre gratuit, pour l'exercice 2019, fait l'objet d'une actualisation à la date du 31 décembre 2018 et s'élève à 1 564,92 €. Elle sera intégrée dans les comptes de l'association en recettes et en dépenses.

La Métropole met aussi à disposition de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise des moyens à titre onéreux :

- 15 places de parking en sous-sol au 208 bis rue Garibaldi (Lyon 3<sup>e</sup>), pour un loyer annuel de 600 € par place occupée,
- des moyens informatiques (accès au réseau, accès aux bases APIC et Géonet, hébergement informatique) afin d'assurer la continuité et la fiabilité des échanges entre le siège de la Métropole et les nouveaux locaux de l'association situés dans la tour Part-Dieu. La mise à disposition et la maintenance de ces équipements et licences feront l'objet d'un remboursement annuel de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise à la Métropole pour un montant 2019 estimé à 20 124 € TTC.

Après la signature de la convention de financement, le mandatement des subventions de fonctionnement et d'investissement fera l'objet d'un échelonnement en 5 versements au cours de l'exercice 2019, conformément aux dispositions prévues dans la convention annuelle ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

##### 1° - **Approuve** :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 480 000 € au profit de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour son programme partenarial de l'année 2019,

b) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 500 000 € au profit de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour son programme partenarial de l'année 2019,

c) - la convention à passer entre la Métropole et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 3 480 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P06O0216.

4° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P06 - aménagements urbains, pour un montant de 500 000 €, en dépenses, en 2019, à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P06O0216.

5° - **La dépense** d'investissement en résultant, soit 500 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 204 - opération n° 0P06O0216 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 450 000 € en 2019, 50 000 € en 2020.

6° - **Les recettes** de fonctionnement correspondant :

a) - au remboursement des équipements et des licences informatiques mis à disposition de l'association, pour un montant prévisionnel de 20 124 €, seront inscrites au budget principal - exercice 2019 - chapitre 70 - opération n° 0P06O0216,

b) - au loyer des parkings mis à disposition de l'association seront inscrites au budget principal - exercice 2019 - chapitre 75 - opération n° 0P28O1580.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**